

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 2 février 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 2 février 2026 à 19h, à l'Hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
M.	Clément Mailloux, conseiller	siège n° 2
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Marguerite Potvin, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

10-26

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2026
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
 - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 31 janvier 2026
 - 6.2 Adoption règlement N° 428-26 concernant le traitement des élus
 - 6.3 Autorisation de signature de la première convention collective avec le syndicat
 - 6.4 Programme d'infrastructure pour véhicules à émission zéro (bornes de recharge)
 - 6.5 Aides financières organismes 2026
 - 6.6 Achat camion-pompe incendie Freightliner 2010
 - 6.7. Signataire autorisé à la convention d'aide financière du programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2
 - 6.8 Résolution d'appui tarification postale des bibliothèques
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Adoption du second projet de règlement N° 425-25 modifiant le règlement de zonage N° 300-07
 - 7.2 Mandat rapport de caractérisation écologique secteur de développement rue Gilbert
 - 7.3 Renouvellement du mandat des membres du C.C.U. et nomination d'un nouveau membre
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
9. **Varia :**
 - 9.1 Tirage au sort des locations de salle pour la période des fêtes 2026

9.2 Semaine de la persévérance scolaire

10. Rapport des comités

11. Période de questions citoyennes

12. Levée de la séance ordinaire

11-26

3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'exempter le directeur général greffier-trésorier de lire les minutes de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et d'adopter le procès-verbal du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE

4.1 Demande de M. Jean-Sébastien Tremblay du 790 chemin de la Rivière Sud pour une mise à jour du chemin et desservir le déneigement afin de construire une nouvelle résidence sur un chemin privé.

La demande sera prise en considération et une rencontre avec le demandeur sera faite pour répondre à ses questions.

4.2 Requête de Madame Stéphanie Fortin afin de mettre les frais de l'expertise pour l'inspection des installations septiques sur le compte de taxes municipales.

Le Conseil va regarder et évaluer cette demande.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

12-26

6.1 APPROBATION DES COMPTES DU 01 AU 31 JANVIER 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 380 226.85\$ (paiements émis 39 619.15\$ et comptes à payer 340 226.85\$).

ADOPTÉE

6.2 ADOPTION RÈGLEMENT N° 428-26 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Ce point est reporté au mois de mars.

13-26

6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Labrecque a complété le processus de négociation en vue de la conclusion de sa première convention collective avec le syndicat affilié à la CSD;

CONSIDÉRANT que les parties sont parvenues à une entente et qu'un projet de convention collective a été préparé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ladite convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Labrecque autorise Mme Marie-Josée Larouche, mairesse, et M. Robin Ratthé, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la première convention collective intervenue avec le syndicat affilié à la CSD, ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE ladite convention collective entre en vigueur selon les modalités qui y sont prévues.

ADOPTÉE

14-26

6.4 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE POUR VÉHICULES À ÉMISSION ZÉRO (BORNES DE RECHARGE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labrecque souhaite favoriser la transition énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques contribue au développement durable et à l'amélioration de l'offre de services aux citoyens et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE Propulsion Québec offre un programme de subvention afin de soutenir financièrement les municipalités dans l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation de bornes de recharge s'inscrit dans les orientations et objectifs stratégiques de la Municipalité en matière d'environnement et de mobilité durable.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal appui la demande d'aide financière à Propulsion Québec;

Que le conseil municipal autorise M. Samuel Girard, agent de développement de la municipalité de Labrecque, à signer tout document en lien avec le dossier;

ADOPTÉE

6.5 AIDE FINANCIÈRES ORGANISMES 2026

Considérant qu'il faut accorder des subventions à certains organismes pour l'année 2026;

PAR CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser les montants suivants comme subvention 2026 :

02 130 970

Fondation Hôtel Dieu d'Alma	2 500.00 \$
-----------------------------	-------------

02 70290 629

Festival Country	15 000.00 \$
------------------	--------------

02 70290 970

Corp. Dév.(Prog. Aide aux entreprises)	5 000.00 \$
Résidence Labrecque	20 000.00 \$
Ass. Protection du Lac Labrecque	1 000.00 \$
M.E.C.	800.00 \$
Maison des jeunes	5 000.00 \$
Mon voisin je m'en occupe	5 000.00 \$
La bonne franquette	5 000.00 \$
AFEAS	2 000.00 \$
Feux d'artifices	2 500.00 \$
Total :	63 800.00 \$

ADOPTÉE

6.6 ACHAT CAMION-POMPE INCENDIE FREIGHTLINER 2010

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir un camion-pompe afin de répondre adéquatement aux besoins opérationnels de son service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a accepté la soumission de la Municipalité pour l'acquisition d'un camion-pompe Freightliner FM2 106, année 2010, au coût total de 34 134,64 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE ce véhicule est acquis tel quel, sans garantie, conformément aux modalités du contrat de vente ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien et de mise à niveau sont requis et estimés à environ 40 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose des liquidités nécessaires dans son fonds de roulement pour financer l'achat et les travaux ;

PAR CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser l'achat du camion-pompe pour un montant total de 34 134,64\$.

D'autoriser la réalisation des travaux d'entretien et de mise à niveau requis jusqu'à concurrence de +/- 40 000 \$.

Que les sommes nécessaires, soient prélevées du fonds de roulement de la Municipalité.

Que le remboursement au fonds de roulement s'effectue sur une période de sept (7) ans.

D'autoriser le directeur général ou toute personne désignée à signer tout document requis.

ADOPTÉE

17-26

**6.7 SIGNATAIRE AUTORISÉ À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES
MUNICIPALES – VOLET 2**

Considérant que la municipalité de Labrecque a adopté une Politique familiale municipale pour 2024 à 2028;

Considérant que l'élaboration de cette politique a été réalisé à la suite d'une vaste consultation publique auprès des citoyens;

Considérant que la municipalité s'est vu accorder une subvention de 24 262\$ pour faciliter l'accès aux toilettes du centre des loisirs, améliorer l'éclairage du secteur et ajouter des abreuvoirs;

PAR CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité de Labrecque autorise M. Samuel Girard, agent de développement, à signer, au nom de la municipalité, la convention d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales Volet 2.

ADOPTÉE

18-26

**6.8 RÉSOLUTION D'APPUI TARIFICATION POSTALE DES
BIBLIOTHÈQUES**

CONSIDÉRANT que le prêt entre bibliothèques constitue un service essentiel permettant d'assurer un accès équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population, notamment dans les communautés rurales et éloignées;

CONSIDÉRANT que ce service repose depuis de nombreuses années sur une tarification postale réduite accordée par Postes Canada pour l'expédition des livres entre bibliothèques partout au pays;

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-15, actuellement à l'étude au Parlement du Canada, prévoit le retrait de cette tarification réduite des obligations légales de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que l'abolition de cette tarification entraînerait une augmentation significative des coûts d'expédition, compromettant la viabilité du prêt entre bibliothèques et réduisant l'offre de services aux citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques jouent un rôle fondamental dans le développement culturel, social et éducatif des communautés;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT que cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

PAR CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité de Labrecque exprime officiellement son appui au maintien de la tarification postale réduite pour les livres de bibliothèques;

QUE la municipalité de Labrecque demande au gouvernement du Canada de modifier le projet de loi C-15 afin de préserver cette mesure essentielle, soit en abrogeant les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre fédéral responsable, à Postes Canada ainsi qu'aux députés fédéraux concernés;

QUE la présente résolution soit également transmise aux organismes œuvrant dans le milieu des bibliothèques afin de soutenir la mobilisation collective;

ADOPTÉE

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

19-26

**7.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 425-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 300-07**

Amendement au règlement de zonage no 300-07 en vue de prévoir des dispositions visant à:

- Agrandir les limites de la zone Id3 à même une partie de la zone Fb6;
- Modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires ;
- Modifier les dispositions concernant les haies ;

Attendu que la municipalité de Labrecque est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que le Règlement de zonage N° 300-07 est en vigueur depuis mai 2009 ;

Attendu que la municipalité de Labrecque entend adapter différents aspects du règlement de zonage pour tenir compte des besoins du milieu ;

Attendu que le Conseil de la municipalité de Labrecque juge opportun d'apporter un amendement en conséquence à son règlement de zonage, afin de donner suite aux objets du présent règlement ;

Attendu que le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 425-25 le 10 novembre 2025 et que l'assemblée de consultation a lieu le 27 janvier 2026 ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’adopter le présent second projet de règlement portant le **numéro 425-25**.

Voir le livre de règlements.

ADOPTÉE

20-26

**7.2 MANDAT RAPPORT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE
SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT RUE GILBERT**

Considérant que la municipalité avait donné un premier mandat pour l'évaluation des milieux humides dans le secteur à l'Est de la rue Gilbert ;

Considérant qu'à la suite des relevés terrain, les milieux humides identifiés sont de superficie inférieure par rapport à la carte de Canard illimité ;

Considérant qu'un rapport de caractérisation écologique doit accompagner la nouvelle cartographie pour présenter des projets de développement touchant ce secteur ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque mandate la firme Environnement CA pour réaliser le rapport final de caractérisation écologique au coût de 4 500.00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

21-26

**7.3 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU C.C.U. ET
NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Considérant que le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est à échéance (mandat de deux ans) ;

Considérant que M. Gérard Tremblay, M. Mario Claveau et M. Martin Tremblay-Girard désirent continuer à siéger sur le comité ;

Considérant que Mme Marguerite Potvin doit quitter son siège étant donné qu'elle est maintenant devenue conseillère municipale et que madame Annick Bouchard représente déjà le conseil municipal à la table du comité ;

Considérant que M. Vincent Gauthier a posé sa candidature pour siéger comme nouveau membre au remplacement de Mme Potvin ;

PAR CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal renouvelle le mandat de tous les membres actuels à l'exception de Mme Potvin et nomme M. Vincent Gauthier à titre de nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

9. VARIA :

**9.1 TIRAGE AU SORT DES LOCATIONS DE SALLE POUR LA PÉRIODE
DES FÊTES 2026**

Le tirage s'effectue.

9.2 SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se déroulent du 16 au 20 février 2026, sous le thème « La persévérance, ça mène loin » ;

ATTENDU QUE ces journées visent à mobiliser l'ensemble de la communauté autour de l'importance d'encourager les jeunes et les adultes en formation dans leur parcours scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labrecque reconnaît que la persévérance scolaire est essentielle au développement social, économique et communautaire ;

ATTENDU QUE chaque geste, petit ou grand, peut contribuer à soutenir un jeune dans sa réussite ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Labrecque exprime officiellement son appui aux Journées de la persévérance scolaire 2026 ;

QUE la Municipalité encourage les citoyens, organismes et partenaires à poser des gestes concrets afin de soutenir la persévérance scolaire ;

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES COMITÉS

M. le conseiller Robin Gauthier informe que des activités auront lieu lors de la semaine de relâche. M. Gauthier invite la population à participer à celles-ci.

M. le conseiller Bobby Côté annonce que la Maison des Jeunes a des sorties de prévues pour la semaine de relâche et les inscriptions se font auprès de la MDJ pour les jeunes et auprès de Cindy aux loisirs pour les adultes.

Mme la conseillère Marguerite Potvin informe qu'elle est la représentante de la communauté au niveau du conseil d'établissement de l'école St-Léon. Si les gens ont des questions ou désirent des informations, la contacter.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h41.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche, mairesse

Robin Ratthé, directeur général, greffier-trésorier

